VILLE DE MEHUN SUR YEVRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CHER – ARRONDISSEMENT DE VIERZON

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf septembre, à 18h30 le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal en séance publique sous la Présidence de Monsieur GATTEFIN, Maire en exercice.

Date de convocation :
23 septembre 2026

Nombre de Conseillers :

En Exercice :	29
Présents :	25
Pouvoirs :	4
Excusés ou absents :	0

Date d'affichage :
23 septembre 2026

Etaient présents : M. GATTEFIN Christian, Mme HUBERT Nicole, M. GAUTHIER Stéphane, Mme BUREAU Stéphanie, M. JOLY Christian, Mme CLEMENT Elvire, M. BOUCHONNET Patrick, Mme THIAULT Fabienne, , M. GEIGER Erick, M. PATIN Michel, Mme HEMON Marie-Christine, M. QUISFIX Alain, M. OGER Patrick, M. GRANGETAS Christophe, Mme PEREIRA Isabelle, M. HERVE Sébastien, Mme PIGEAT Patricia, Mme CORT Isabelle, Mme DUCHET Nathalie, M. LECELLIER Pierre, Mme LALIBERTE Stéphanie, Mme RAIMBAULT Brigitte, M. ROUX Philippe, M. MATEJCIC Maryan et Mme ROUSSEAU Murielle.

Avaient donné pouvoir : M. DA ROCHA Pedro à Mme BUREAU, Mme FLEUREAU Aude à M. GATTEFIN, Mme BROSSIER Sophie à M. ROUX et M. BEHAGHEL Gabriel à Mme ROUSSEAU.

Était absent ou excusé :

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme DUCHET Nathalie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

110-2026 – PRESENTATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DU CONTRAT DE VILLE CENTRE 2022-2028-AVENANT N°3

7.10.3 Autres

Mme HUBERT présente ce dossier

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment ses articles L5211-1 et L2121-29 ;

Vu la délibération n° 118-2023 du Conseil municipal du 9 octobre 2023 approuvant la signature du Contrat de Ville Centre 2022-2026 avec le Département du Cher ;

Vu la délibération n° 156-2024 du Conseil municipal du 10 décembre 2024 portant sur l'avenant n°1 du Contrat de Ville Centre 2022-2026 avec le Département du Cher ;

Vu la délibération n° 116-2025 du Conseil municipal du 9 décembre 2025 portant sur l'avenant n°2 du Contrat de Ville Centre 2022-2028 avec le Département du Cher ;

Considérant la politique d'aménagement du territoire mise en œuvre par la Conseil Départemental du Cher au travers du Contrat de Ville Centre signé avec la Communauté d'Agglomération de Bourges, la Ville-Centre (Bourges) et les quatre autres pôles de centralité (Saint-Doulchard, Saint-Germain du Puy, Mehun-sur-Yèvre et Trouy), définissant les besoins en matière d'équipement jugés prioritaires par les parties.

Le Contrat de Ville-Centre porte sur la période 2022-2028 et engage le Conseil Départemental du Cher à apporter une aide financière pour diverses opérations réparties sur le territoire, dont 572 100 € pour l'agglomération, 3 967 090 € pour Bourges, 573 323 € pour Saint-Doulchard, 300 835 € pour Saint-Germain du Puy, 391 186 € pour Mehun-sur-Yèvre et 235 906 € pour Trouy.

Compte tenu de l'évolution de certaines opérations portant sur la ville de Bourges, il est proposé de modifier le Contrat de Ville Centre 2022-2028 et de modifier les opérations suivantes :

Commune	Projets	Ancien Montant Subvention Départementale	Montant Subvention Départementale actualisé
Ville de Bourges	Maison de santé pluridisciplinaire du Prado (complément)	255 789 €	255 789 €
Ville de Bourges	Aménagement de la place Cujas	2 000 000 €	2 000 000 €
Ville de Bourges	Aménagement de la rue Coursalon	141 874 €	141 874 €
Ville de Bourges	Centre municipal de santé	281 805 €	281 805 €
Ville de Bourges	Rénovation terrain d'honneur - J. Rimbault	200 000 €	200 000 €
Ville de Bourges	Rénovation du stade Depège	193 126 €	193 126 €
Ville de Bourges	Réaménagement du parc paysager des Gibjoncs	353 496 €	0 €
Ville de Bourges	Réhabilitation de l'école Jean Macé	541 600 €	0 €
Ville de Bourges	Construction d'une tribune au stade Jean Brivot	0 €	895 096 €

Ainsi le montant de la subvention du Conseil Départemental du Cher reste identique à hauteur de 3 967 090 €.

Vu l'avis favorable de la Commission municipale « Finances - Pilotage Budgétaires » du 22 septembre 2026,

Le Conseil municipal, à l'unanimité et après débat :

- Approuve les modifications au Contrat de Ville Centre 2022-2028 ;
- Approuve l'avenant n°3 au Contrat de Ville Centre 2022-2028 ;
- Autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n° 3 se rapportant à cette délibération.

L'avenant n°3 du Contrat de Ville Centre 2022-2028 est joint en annexe à la présente délibération.

Le Maire,

Christian GATTEFIN

La secrétaire de Séance,

Nathalie DUCHET

Date de mise en ligne sur le site de la Commune : 06 / Octobre / 2026

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : https://citoyens.telerecours.fr